

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2009

**ENCADREMENT DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION
ET ACTION DE GROUPE - (n° 1897)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Gaubert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 16

Au début de cet article, substituer au mot :

« À »,

les mots :

« Au 2° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.